

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 septembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 septembre, du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 3 et 5 de M. Blenkarn.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je suis probablement le soixante-dixième orateur à intervenir ainsi à l'étape du rapport du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations. On me dit que je suis le quatre-vingt-huitième, ce qui signifie, étant donné que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes des gens paisibles, rationnels et pondérés, que le parti libéral essaie d'embarquer les Canadiens dans une bien vilaine galère. Le projet de loi aurait déjà franchi toutes les étapes n'eût été l'intransigeance du gouvernement sur des questions qui importent au plus haut point non seulement aux députés qui réfléchissent le moins, mais aussi à ceux qui commencent à s'inquiéter profondément de la manière d'agir du gouvernement et des conséquences qu'elle aura pour les générations futures.

En fait, la modification de la loi sur l'expansion des exportations s'inscrit dans la poussée interventionniste qui mène le Canada à sa perte. Nous allons devoir repartir à zéro pour donner aux Canadiens un regain de vigueur, aiguillonner leur créativité et leur insuffler du dynamisme.

Après la chute du gouvernement conservateur, un sous-ministre est venu me dire: «Ron, vous parlez très haut et très librement de la politique énergétique nationale. Modérez un peu vos transports, parce que nous avons des modèles informatiques qui concordent tout à fait avec les mesures que nous prenons». L'ennui, c'est que ces modèles informatiques conçus par des universitaires sont tous fondés sur des hypothèses qui ne sont jamais vérifiées par un nombre suffisant de cerveaux. Le secteur privé connaît fort bien le degré élevé de risque qu'entraînent les modèles informatiques. En généralisant l'activité informatique, la réflexion et la recherche dans ce domaine ainsi que la puissance créatrice des Canadiens et en mettant à contribution des secteurs bien disciplinés, notre degré de certitude s'en trouverait accru. Mais on en confie la conception à des intellectuels qui n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise, que l'équilibre budgétaire n'intéresse pas le moins du monde, qui n'ont jamais eu à se préoccuper de la

masse salariale ni à surveiller les fonds de roulement d'un organisme voué à créer de la richesse. Tels sont les planificateurs qui veillent sur nos vies et orientent ces sociétés qui sont le fruit de l'intervention massive qui nous assomme.

L'interventionnisme du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial peut avoir du bon s'il vise à la répartition des richesses. Mais cette machine universitaire, conçue et alimentée par le gouvernement libéral, nuit à la création de la richesse. Tout ce qu'elle a entrepris dans ce domaine prouve qu'elle ne tourne pas rond et qu'elle détruit le secteur vital qui produit les recettes fiscales qui sont le fondement du superbe édifice social dont nous sommes si fiers.

• (1115)

L'enjeu, c'est l'édifice social que nous avons érigé au fil des ans. Nous ne produisons pas les recettes fiscales pour payer les factures. Chacun de nous sait que s'il dépense plus qu'il ne gagne, il risque la faillite. En tant que nation, nous dépensons plus que nous n'avons produit et créé. Nous sommes fascinés par ces intellectuels et nous leur confions la gestion des sociétés de la Couronne parce qu'ils sont convaincus qu'ils ont réponse à tout. Permettez-moi de dire, monsieur le Président, qu'ils se fourvoient.

Le comportement et le rendement du Canada et des sociétés de la Couronne depuis dix ans devraient nous inciter à mettre un terme à toutes ces absurdités. Par ce projet de loi, le ministre demande à contrôler des dépenses de quelque 50 milliards de dollars sans avoir à rendre de comptes aux représentants élus du peuple. Ces sociétés de la Couronne créent une sorte de gouvernement parallèle contrôlé par une poignée de bureaucrates et d'amis de la machine libérale qui échappent à l'autorité des organismes centraux et font fi des lignes de conduite qu'ils tracent. Beaucoup de ces sociétés sont créées pour contourner les règlements de l'organisme central ou du Conseil du Trésor.

La Banque du Canada en est un bon exemple. Occupant une position très particulière dans la structure du Canada, elle s'est dotée d'une superbe salle de conditionnement physique au sous-sol. Elle a dépensé \$210,000 pour équiper cette salle à l'intention de ses 700 employés. Elle sait trouver \$14,000 par-ci et \$10,000 par-là pour subventionner le masseur ou le superintendant de cette salle d'exercices. Dans le secteur privé, un projet aussi grandiose nécessiterait l'approbation du conseil d'administration. Il serait financé grâce au fonds de roulement et soumis à l'examen des vérificateurs du fisc et de l'association des comptables agréés qui respectent les normes et les méthodes comptables normales. On ne pourrait le dissimuler au contribuable, et ce serait une dépense amortissable et justifiée. Mais voilà, il s'agit d'une société de la Couronne, de sorte que ces décisions sont prises dans le secret, et c'est là le genre de dépenses qu'on engage d'un bout à l'autre du pays.